



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 15 septembre 2022 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 8 septembre 2022.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS ont donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KAI, M. TEXIER, M. DAPOIGNY, M. Alain DEDIANNE et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LÉPINASSE, M. PARDANAUD et M. CARVOYEUR.

Secrétaire de séance : M. Gilles TEXIER

N° 2022-118 : DEMANDE DE SUBVENTIONS « REHABILITATION DE LA PLACE DES PROMENADES »

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Place des Promenades lors du conseil municipal du 7 juillet dernier, Il convient désormais de procéder aux demandes de subvention pour cette opération.

Il précise que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT	
Travaux (estimation en phase programme - valeur mars 2022)	600 000,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre (marché attribué juillet 2022)	45 750,00 €
Autres honoraires/aléas (SPS, Contrôle Technique, étude de sol...)	25 250,00 €
TOTAL HT	671 000,00 €

RECETTES		
Région BFC (dispositif « Centralités rurales en Région »)	50%	335 500,00 €
Etat DSIL/DETR	30%	201 300,00 €
Autofinancement	20%	134 200,00 €
TOTAL		671 000,00 €

Monsieur le Maire précise que ce projet peut être subventionné par la région Bourgogne Franche Comté dans le cadre du dispositif « Centralités Rurales en Région » à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération et par l'Etat à hauteur de 30 %.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement de l'opération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'Etat.

Suivent les signatures.
